

## ENTRETIEN

## David de Rothschild

# « Le Fonds Myriam est le réflexe de ceux qui ont les moyens d'aider ceux qui souffrent »

**AJ** Président de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, David de Rothschild préside aussi le « Fonds Myriam », une nouvelle entité créée par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, la Fondation Rothschild, la Fondation Sacta-Rachi et le Fonds Harevim pour aider les communautés juives de France à faire face aux conséquences financières de la pandémie de Covid-19. Pour *Actualité Juive*, il précise les enjeux et le périmètre d'action de cette initiative inédite.

**Actualité Juive** De quelle manière les grandes fondations à l'origine du Fonds Myriam ont-elles pris la décision de créer ce fonds d'aide d'urgence post-Covid ?

**David de Rothschild :** Avec mon cousin Éric (de Rothschild – Ndr), nous avons réfléchi à l'impact et aux conséquences sociales, matérielles et financières de la crise sanitaire pour les structures communautaires. Des pensées de belle nature sont aussi, je crois, survenues chez d'autres. Spontanément, je dirais, sans formalisme, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, la Fondation Rothschild présidée par Éric, la Fondation Sacta-Rachi de la famille Leven et le Fonds philanthropique Harevim de Marc Eisenberg ont décidé de s'unir. Nous avons estimé qu'il nous revenait d'agir du point de vue de l'éthique et de la solidarité juives.



**La référence à la figure biblique de Myriam, dont le puits suivait les Hébreux lors de l'Exode dans le désert, traduit-elle la dimension historique de cette initiative ?**

**D.d.R. :** Cette pandémie de coronavirus est d'une violence extrême et a plongé le monde dans une situation très incertaine et très nouvelle. À juste titre, l'actualité est dominée par les questions de santé et on parle peu des drames humains qui en sont la conséquence. Il faut le dire, l'État français est le premier à avoir aidé massivement la population

française en difficulté à travers un certain nombre de dispositifs tels que le chômage partiel, les exonérations de charges et les prêts garantis. Dans ce contexte, je dirais que le Fonds Myriam est le réflexe, ou l'effort, de ceux qui ont les moyens d'aider ceux qui souffrent. À titre individuel, je pensais – et nous pensions, avec mon cousin Éric et l'ensemble de mes camarades du Fonds Myriam – que si, dans le moment difficile que nous traversons, des institutions juives ou proches du judaïsme étaient en

capacité d'intervenir, alors elles le devaient, par obligation morale et affective. C'est peut-être même aussi une fierté de le faire par nos propres moyens, et si j'ose dire, sans nous tourner vers l'État.

**Les moyens financiers engagés dans le Fonds correspondent-ils à une estimation des besoins par anticipation ?**

**D.d.R. :** Non car nous n'avons pas encore la pleine mesure des besoins. A ce stade, le Fonds Myriam est, toutefois, bien équipé pour faire

face aux difficultés. Chacun de nous a fait ce qu'il pouvait, sans fragiliser les institutions dont il a la responsabilité. La Fondation pour la Mémoire de la Shoah, je peux le dire car elle est de ma responsabilité, a engagé plusieurs millions d'euros. La Fondation Rothschild a également fait des efforts très importants ainsi que la Fondation Sacta-Rachi et le Fonds Harevim. Notre structure est en mesure de faire face aux difficultés mais – et c'est important de le dire – elle ne se substitue pas aux institutions existantes. La priorité absolue du Fonds Myriam est de se concentrer sur les conséquences économiques liées à la pandémie de coronavirus. Cela ne sera d'ailleurs pas si facile car ce n'est pas une arithmétique.

#### C'est-à-dire ?

**D.d.R. :** Nous devons déterminer parmi celles et ceux qui nous demanderont des aides si les difficultés qu'ils rencontrent sont liées à leur institution ou aux conséquences de la pandémie. À supposer qu'une structure veuille des moyens plus importants, sa demande aurait forcément été traitée par les différentes fondations en fonction de leur propre stratégie à l'intérieur des structures existantes. Si nous avons créé une nouvelle entité, c'est pour nous focaliser sur les conséquences directes de la crise économique nées de la crise sanitaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Fonds Myriam a, dans ses statuts, une durée de vie de trois ans. Bien entendu, il faudra un peu de souplesse avec des situations qui seront, j'allais dire, à cheval entre ce que l'on pourrait considérer comme un flux continu ou, au contraire, un élément nouveau lié au Covid, mais les professionnels qui travailleront sur les dossiers au quotidien sont intelligents et ouverts d'esprit. Les choses seront bien faites.

#### Quelle est la place du Fonds Myriam dans le paysage communautaire, en tant que nouvel acteur et interlocuteur institutionnel ?

**D.d.R. :** Le Fonds Myriam n'a pas vocation à réinventer le paysage communautaire actuel ou à avoir une stratégie à l'égard de telle ou



telle institution juive. C'est un appoint financier, humain, social et affectif que l'on met sur la table pour fondamentalement soulager la souffrance, le désarroi et l'impossibilité de continuer.

#### D'après vos statuts, les associations culturelles dont les synagogues ne seront pas éligibles à des aides financières. Elles sont pourtant au cœur de la vie juive. Que proposerez-vous à ces structures pour qu'elles puissent, elles-aussi, faire face à la crise ?

**D.d.R. :** En effet, nous ne pourrions pas les aider directement compte tenu de la loi de 1905, mais nous ferons tout ce que nous pourrions pour intervenir sur les aspects culturels, sociaux et éducatifs des structures dans la mouvance d'institutions religieuses. Des représentants de l'État siègent au conseil d'administration de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah qui est, par ailleurs, comme toutes les fondations, supervisée par le ministère de l'Intérieur. Une fondation aussi importante que la nôtre, avec une initiative aussi nouvelle pour l'État que constitue

le Fonds Myriam, exige le maintien d'une certaine rigueur. Nous ne pourrions pas aider, non plus, des personnes physiques, mais seulement des personnes morales qui, dans le cadre de leurs activités, aideront des personnes physiques. Le Fonds Myriam s'adresse aux structures à but non lucratif et d'intérêt général qui agissent au niveau local ou régional sur le territoire français, dans les domaines social, médico-social, éducatif, culturel et associatif.

#### Du succès de la campagne vaccinale dépendra la reprise de l'activité économique du pays. Êtes-vous confiant sur ses perspectives de relance ?

**D.d.R. :** Il est difficile d'établir un pronostic. Combien de temps s'écoulera-t-il entre la vie de maintenant et le moment où le vaccin devrait stabiliser les choses ? C'est un calendrier que tout le monde ignore. Certaines personnes souffrent de faire du télétravail et d'autres s'y sont tout à fait habituées, ce qui fait que les secteurs économiquement peu touchés, continuent à fonctionner car les gens n'ont pas envie d'arrêter de travailler. Si dans les six-huit mois, nous retrouvons une forme d'apaisement grâce aux vaccins, je suis sûr qu'il y aura une forte reprise de la vie économique car les gens aspirent à rebondir. Néanmoins, il y aura beaucoup de chômage,

en particulier des jeunes, et nous pourrions vivre une crise sociale majeure, de surcroît parce que l'État français, quelle que soit sa générosité, ne pourra pas continuer *ad vitam aeternam* à dispenser des aides. Il faut voir comment les finances publiques fonctionnent aujourd'hui dans le monde. Nous vivons une situation tout à fait nouvelle où l'on ne parle plus du remboursement de la dette. On ne s'occupe que de payer les intérêts et d'avoir des revenus d'exploitation suffisants pour payer ces intérêts. Il y a, toutefois, un seuil à partir duquel on ne pourra plus emprunter, donc l'économie doit repartir. Quand nous serons sortis de cette terrible pandémie, nous vivrons une période économiquement meilleure, mais nous n'aurons pas réglé, pour autant, les problèmes humains et sociaux. Les États et les entreprises devront y penser. Les entreprises auront à se demander s'il faut chercher uniquement la maximisation du profit si c'est, je dirais, dans des conditions inacceptables de licenciements. Ce genre de décisions reposent sur les individus.

#### Permettez-nous, pour terminer cet entretien, de demander non pas au président, mais à l'homme qui s'inscrit dans une tradition familiale de philanthropie, s'il est ému par la création du Fonds Myriam.

**D.d.R. :** Je voudrais vous répondre quelque chose qui est le plus près possible de ma réalité affective (*silence*). Quand le Fonds Myriam a pris forme et que la négociation avec l'État français s'est terminée par l'acceptation du ministère de l'Intérieur de mettre cette structure en marche telle que nous l'avions définie, j'ai eu un sentiment de joie. Non pas de joie dans un contexte qui n'est pas joyeux. De joie, car un certain nombre de personnes ont su se réunir pour faire quelque chose de bien. Et sans que nous ayons eu besoin de l'État. Je me suis dit que c'est, à la manière d'aujourd'hui qui est complètement différente de celle d'il y a deux cents ans, ce que mes ancêtres avaient fait dans le monde juif. C'est, peut-être, ce qu'on attend d'une famille juive qui ne pense pas qu'à elle et qui pense aussi aux autres. Monter ce projet avec mon cousin Éric, qui est très engagé dans le social, est également un moment de grand bonheur. C'est peut-être cela une famille juive : se tenir la main quand c'est important.

Propos recueillis par  
Yaël Scemama

**NOTRE STRUCTURE EST EN MESURE DE FAIRE FACE AUX DIFFICULTÉS, MAIS ELLE NE SE SUBSTITUE PAS AUX INSTITUTIONS EXISTANTES**

Pages réalisées par YAËL SCEMAMA

## SOLIDARITÉ

## Le Fonds Myriam, mode d'emploi

**AJ** Le directeur du Fonds Myriam, André Bensimon, détaille le fonctionnement et les grands principes du dispositif d'aide mis en place pour les organismes de la communauté.



**André Bensimon**  
Directeur  
du Fonds Myriam

### ■ Une organisation simplifiée

« Nous avons choisi de constituer une structure « légère » et de travailler avec une équipe de taille réduite, qui sera ponctuellement complétée par des experts, afin de traiter efficacement et humainement chaque demande. Notre rôle sera de travailler « sur-mesure » chaque dossier afin de prendre en compte, pour notre décision, les spécificités propres à chaque organisme demandeur. Nous rencontrerons donc, toujours, son ou ses représentant(s) pour avoir une compréhension optimale du terrain, indispensable au bon traitement du dossier. Notre équipe opérationnelle travaillera en concertation étroite et régulière avec le comité de gestion du Fonds Myriam, l'organe de décision où siègent les représentants des quatre Fondations à l'initiative et contributrices de ce Fonds. Toutes les décisions d'octroi d'aide financière seront bien pesées, partagées, argumentées et feront l'objet d'un consensus. Nous avons bien conscience que la crise a touché de manière inégale les structures de la communauté et l'une de mes missions sera de prioriser les demandes et de traiter, en premier lieu, les plus urgentes. Je veillerai également, et tout particulièrement, à examiner les demandes de manière équitable et non de façon égalitaire, c'est-à-dire en tenant compte des difficultés particulières de chaque organisme,

en fonction de son environnement et de son public ».

### ■ Des conditions d'aide spécifiques

« Seules les associations à but non lucratif et d'intérêt général sont éligibles à un soutien. Nous ne pourrions donc pas aider les commerces. Par ailleurs, de par la nature de nos statuts et de ceux des membres fondateurs du Fonds Myriam, nous ne pourrions pas financer le culte. Nous pourrions, néanmoins, aider les centres communautaires (domaine culturel) et les Talmud-Torah (domaine éducatif). Nous nous focaliserons, ensuite, uniquement sur les conséquences économiques liées à la pandémie. Nous veillerons à ce que les associations que nous aiderons aient bien sollicité d'abord toutes les aides de l'État – chômage partiel, PGE, allocations forfaitaires, dédommagement lié à une perte significative d'activités... – ainsi que leurs membres et adhérents. Le Fonds Myriam tient le rôle de « dernier maillon » de la chaîne. Son soutien vient en complément des aides mises en place par les pouvoirs publics et des efforts internes entrepris par les organismes demandeurs ».

### ■ Un examen rigoureux des demandes

« Nous avons les capacités, en termes de ressources financières et humaines, d'aider tous les

organismes entrant dans notre champ d'action, soit quelques centaines d'associations. Nous voulons aider tous ces organismes, quelles que soient leur notoriété, leur taille, leur localisation en France, et leur orientation religieuse, et conseillerons ceux qui ne sont pas suffisamment organisés pour structurer leur projet. Nous les assisterons pour effectuer les démarches. Nous nous efforcerons d'adopter une démarche bienveillante, spécifique, sur-mesure et adaptée à chaque type et taille de structure. Cela dit, ces organismes doivent aussi s'aider eux-mêmes. Nous n'interviendrons qu'une fois les autres possibilités d'aide épuisées. Notre rôle consistera, par ailleurs, à conseiller les structures aidées pour qu'à l'avenir, elles n'aient plus besoin de notre aide. Elles devront se réorganiser et mutualiser ce qui peut l'être... pour être de nouveau autonomes financièrement. Cette terrible épreuve doit constituer pour les acteurs de la communauté une occasion d'accélérer le changement qui s'opère dans nos sociétés depuis quelques années. Cette transformation d'une contrainte en opportunité va devenir une nécessité et une obligation pour nous en sortir collectivement. L'équipe du Fonds Myriam est déterminée à accompagner le tissu associatif, qui fait la fierté et la force de la communauté juive, vers ce grand changement salutaire et vital ». ■

**“ Nous avons les capacités, en termes de ressources financières et humaines, d'aider toutes les associations ”**

## FONDATEURS | LES QUATRE FONDATIONS À L'ORIGINE ET CONTRIBUTRICES DU FONDS



Président : David de Rothschild



Président : Éric de Rothschild

Sacta-Rashi Foundation  
קרן סאקט"א-רש"י

Président : Hubert Leven



Président : Marc Eisenberg

## Les différents domaines d'intervention

Les moyens financiers mis en œuvre par le Fonds Myriam seront répartis par domaines d'action de la façon suivante : 40% pour l'éducation, 40% pour le social et le médico-social et 20% pour la culture et la vie associative.

Ce découpage prévisionnel correspond aux estimations d'une étude menée en juin 2020 par une équipe de bénévoles conduite par Julien Roitman, le secrétaire général du Casip-Cojasor, qui avait évalué à plusieurs dizaines de millions d'euros les besoins, dans ces domaines, des organismes communautaires pour les trois années à venir. L'étude anticipait, par ailleurs, un glissement de la population modeste et moyenne inférieure de la communauté juive vers la précarité de l'ordre de 5 000 à 10 000 personnes.

La pandémie a entraîné des difficultés économiques et sociales majeures, accentuant les problématiques des structures déjà fragilisées avant la crise. Dans le domaine de l'éducation, par exemple, les écoles qui ne rencontreraient pas de problèmes particuliers sur le règlement des frais de scolarité ont eu à souffrir de déficits dans des proportions bien inférieures que les écoles dont l'équilibre financier est inévitablement précaire, car peu de familles payent le prix affiché. « Avec la crise, ces établissements pratiquent encore plus de remises et accueillent davantage d'élèves pour ne laisser personne sur le bord de la route. C'est une situation paradoxale et, d'un point de vue économique, très compliquée », explique André Bensimon, le directeur du Fonds Myriam.

En matière d'aide sociale, les associations caritatives ont, naturellement, vu les demandes augmenter. Soit que des familles déjà bénéficiaires aient eu besoin d'un soutien plus prononcé, soit que de nouvelles les aient sollici-

tées. « Les associations sociales ont désormais des problématiques plus complexes à gérer, avec des difficultés s'ajoutant aux autres. Pour ce qui les concerne, le sujet réside moins dans une baisse des ressources car, dans l'ensemble, elles ont plutôt bien résisté en basculant leurs campagnes de dons sur des plateformes type Charidy. Le problème principal, est le nombre plus important de personnes à aider », indique le directeur.

### Une aide exceptionnelle

S'agissant des centres communautaires et des associations culturelles, mis à l'arrêt ou en sous-activité très prononcée, l'absence de manifestations et de cotisations des adhérents a entraîné un « déséquilibre » entre la baisse des recettes et les frais fixes de salaires et de loyers, en dépit des aides de l'État. « Pendant la crise, ces associations ont eu besoin de se réinventer et de maintenir du lien social qui est, quand même, leur mission première.

Elles ont dû apprendre à créer un nouveau lien numérique et ont engagé des dépenses supplémentaires pour s'équiper en matériel informatique et former leurs équipes. L'acclimatation avec les nouvelles technologies n'est pas une mince affaire, en particulier chez les personnes un peu plus âgées, et cet apprentissage n'est pas encore terminé ».

Regarder vers demain. C'est aussi l'enjeu du Fonds Myriam, au-delà des aides financières. « Nous sommes là pour aider les organismes à passer le cap de la crise mais également pour encourager la rationalisation et la mutualisation des bonnes pratiques sur les moyen et long termes », analyse André Bensimon. « C'est pourquoi nous espérons aussi intervenir sur des plans de relance et financer des perspectives d'avenir et non, uniquement, les pertes de 2020. Celles-ci seront, bien sûr, prises en compte, mais dans le cadre d'un avenir crédible, imaginé et simulé par les associations ». ■



Le Fonds d'urgence Myriam est l'instrument qui permettra à toutes les composantes de la communauté juive d'unir sans réserve leurs forces pour lancer une action commune et efficace

Julien Roitman,  
Secrétaire général du Casip-Cojasor

Ce nom est si juste car il porte en lui la bénédiction de ce puits, dû au mérite de la prophétesse Myriam qui abreuvait le peuple hébreu tout au long de l'Exode dans le désert. C'est exactement cela que ce Fonds Myriam saura apporter à la communauté

Haim Korsia,  
Grand rabbin de France

De par la nature de nos statuts, nous ne pourrions pas financer le culte, mais nous aiderons les centres communautaires (domaine culturel) et les Talmud-Torah (domaine éducatif)

### COMMENT CANDIDATER ?



Les demandeurs - associations à but non lucratif et d'intérêt général - doivent remplir un formulaire de demande téléchargeable depuis le site internet du Fonds Myriam, et joindre à leur dossier un certain nombre de documents complémentaires. Chaque dossier sera examiné par le Fonds Myriam et ses experts, et traité dans un délai de trois mois. En cas de réponse favorable, une convention de soutien sera établie entre l'organisme demandeur et le Fonds Myriam. L'aide financière sera ensuite versée sous forme de dons, en deux ou trois versements, correspondant à des étapes d'avancement du projet (objectifs, points de passage, réalisations...).

FONDS MYRIAM  
Site internet : [fondsmiriam.org](http://fondsmiriam.org)  
Mail : [contact@fondsmiriam.org](mailto:contact@fondsmiriam.org)  
Tel. : 01.76.21.11.70.